

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**
Mairie de LA CHAISE-DIEU**Séance du 1^{er} avril 2026, au lieu habituel, à
20h00**
Date de la convocation : 26 mars 2026
**Président de séance : Mme SAVINEL Armelle,
mairie****Nombre de conseillers**

- en exercice : **15**
- présents : **14**
- votants : **14**
- absents : **1**

Liste des membres : Mme SAVINEL Armelle, maire, M. SPECCEL Gérard, Mme TISSIER Alice, M CARESMIER Guillaume, Mme ABONDANCE Aurélie, adjoints, M. LAVERROUX Yannick, Mme CHAMBON Régine, M. MARION Olivier, Mme DUPON Dominique, M VIALANEIX Bernard, Mme DEHEPPE Marie, M ROSSI Patrick, M BOUDET Gérard et Mme FRAIOLI Marine.

Procuration (s) :

Absent : Mme LEGER Carine

Secrétaire de séance : Mme DUPON Dominique

**2026 – 33 Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Délibération
fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres**

Madame le maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur régional des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le conseil municipal.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Pour mémoire, le rôle de la CCID est lié à la fiscalité directe locale ; ainsi elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ; elle participe à l'évaluation des propriétés bâties et à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

Membres titulaires :

- M. ROUX Stéphane,
- M. RODIER Paul,
- M. BAYLOT Thierry,
- M. CAUSSE Laurent,
- Mme MALEYSSON épouse ROUSSERIE Patricia,
- M. PREDHUMEAU Fabrice,
- M. FAURE Gérard,
- M. COMMUNAL Michel,
- M. FILERE Denis,
- Mme MORGAT épouse MARION Nadine
- M. BLANCARD Henri Paul,
- Mme PEPIN Isabelle,

Membres suppléants

- Mme FOURNERIE épouse CARESMIER Isabelle,
- Mme CAUSSE Pauline,
- Mme DESORME épouse REBUFFEL Sandrine,
- M. BRUGNA Stéphane,
- M. BRIVADIS André,
- M. PASTURAL Denis,
- M. CARESMIER Thomas,
- M. THIOLAS Franck,
- Mme CAUSSE épouse SALSE Elisabeth,
- M. VALENTIN Daniel,
- M. ROUSSERIE Patrice,
- Mme GUYARD épouse BELLANCA Anne.

Le maire
Armelle SAVINEL



Le secrétaire de séance

Nombre de votants		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14